

## INFORMATIONS FAMILLES

Les écoles accueilleront tous les élèves à partir du 22 juin, de manière obligatoire et selon les règles de présence normales. Les assouplissements, y compris en matière de distanciation physique, prévus par le Décret paru lundi 15 juin, permettront d'une part que tous les enfants puissent revenir dans les écoles avant les vacances d'été, et pourront d'autre part servir de base de travail pour préparer la rentrée, sous réserve de l'évolution de l'épidémie.

**Les enfants des écoles élémentaire et maternelle de Grisolles seront réinscrits automatiquement aux services périscolaire (restaurant scolaire et ALAE) de la même manière qu'avant le 16 mars.**

En cas de modification, le règlement intérieur s'applique. A savoir toutes modifications doit intervenir la veille avant 10h en signalant par mail à [regie.scolaire@ville-grisolles82.fr](mailto:regie.scolaire@ville-grisolles82.fr).

Pour cette troisième phase du déconfinement, le protocole sanitaire est assoupli. La principale évolution du protocole sanitaire concerne l'assouplissement des règles de distanciation physiques dans les écoles. En annexe le protocole sanitaire de la restauration scolaire.

### CONTEXTE

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles.

Depuis le 17 mars, à l'école élémentaire de Grisolles ont été accueillis les enfants des personnels soignants de Grisolles qui en ont fait la demande et également des enfants des personnels soignants d'autres communes. Ces enfants ont été accueillis par groupes de 10 élèves maximum dans le respect des gestes barrières par des enseignants volontaires venus d'autres écoles du département.

Ils ont été encadrés sur le temps périscolaire par les animateurs de l'accueil de loisirs et le personnel de la restauration et des écoles.

Depuis le déconfinement du 12 mai, le nombre d'enfants accueillis a progressivement augmenté.

Les critères d'accueil des familles prioritaires ont été définis par l'Education Nationale.

Le protocole sanitaire a été mis en place et appliqué dès sa parution.

### ACCUEIL DE LOISIRS

Le protocole sanitaire concernant l'Accueil de Loisirs est paru le 5 juin. Les inscriptions pour les vacances d'été ont été lancées le 29 mai. Une information a été diffusée sur le site de la ville, l'espace familles, le Facebook mairie, par mail et par voie d'affichage. Il reste encore des places disponibles sur certaines périodes. Les familles désireuses d'inscrire leur enfant peuvent encore le faire jusqu'au 23 juin. En fonction des disponibilités, la réservation pourra être validée.

### INSCRIPTIONS 2020/2021

Les dossiers et formulaires d'inscription pour l'année scolaire 2020/2021 aux services de restauration scolaire et de l'Accueil de Loisirs seront disponibles sur le site de la ville et sur l'espace famille à compter du 24 juin. Les dossiers seront à retourner pour le 7 juillet. Les familles qui le souhaitent peuvent venir retirer le dossier à l'accueil de la mairie.

Le bureau des Affaires Scolaires